



**CONFÉRENCE RÉGIONALE ASIE-PACIFIQUE SUR
L'ÉGALITÉ DE GENRE ET L'AUTONOMISATION DES
FEMMES: BEIJING+20
17-20 NOVEMBRE 2014 - BANGKOK**



RAPPORT DE MISSION



SOMMAIRE

Beijing+20

Les femmes et la pauvreté

Education et formation des femmes

Les femmes et la santé

Violences à l'égard des femmes et des filles

Les femmes et les conflits armés

Les femmes et l'économie

Leadership et participation politique des femmes

Mécanismes institutionnels de promotion des femmes

Droits fondamentaux des femmes

Les femmes et les medias

Les femmes et l'environnement

La fille

Annexes

Le programme d'action de Beijing a été adopté en 1995 à l'occasion de la quatrième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes à Beijing, en Chine. Il s'agit d'un programme pour l'autonomisation des femmes qui propose un cadre politique défini et une feuille de route dans l'intention de parvenir à assurer l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes. Ce programme s'articule autour de 12 domaines critiques :

- **Les femmes et la pauvreté**
- **Éducation et formation des femmes**
- **Les femmes et la santé**
- **Violence à l'égard des femmes (et des filles)**
- **Les femmes et les conflits armés**
- **Les femmes et l'économie**
- **Leadership et participation politique des femmes**
- **Mécanismes institutionnels de promotion des femmes**
- **Droits fondamentaux des femmes**
- **Les femmes et les médias**
- **Les femmes et l'environnement**
- **La fille**

Ce programme d'action a été la source de nombreuses initiatives gouvernementales à travers le monde afin de prendre des mesures visant à mettre fin à l'inégalité et à la discrimination envers les femmes. Cependant, au bout de 20 ans d'existence et de combats acharnés, il reste encore du chemin à parcourir ; les changements quoique réels restent lents dans leurs mises en œuvre. Les consultations menées dans le cadre de la préparation de la conférence Asie-Pacifique du mois de novembre à Bangkok doivent permettre d'identifier les principales lacunes dans la mise en œuvre du programme d'action de Beijing ainsi que leurs causes et énoncer les priorités pour remédier à ces lacunes. La déclaration ministérielle de la région Asie-pacifique alimentera le rapport mondial sur l'autonomisation des femmes qui sera présenté à New York en mars 2015 lors du CSW59 (59ème session de la Commission sur le statut de la Femme).

2015 marque le 20ème anniversaire de l'adoption du programme d'action de Beijing. Beijing+20 a lieu à un moment crucial pour la communauté internationale, avec l'examen actuel de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 dans le cadre duquel les droits et l'égalité sont des questions essentielles. Il est prévu que les résultats de la Conférence régionale sur l'examen de Beijing+20 soient intégrés à ces processus mondiaux clefs, ce qui permettra de faire entendre avec force la voix de l'Asie et du Pacifique en vue de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les années à venir.

« LES TRANSFORMATIONS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE MODIFIENT RADICALEMENT LES DONNÉES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS TOUS LES PAYS. UN PHÉNOMÈNE NOTABLE À CET ÉGARD EST LA PAUPÉRISATION DES FEMMES, QUE L'ON OBSERVE À DES DEGRÉS DIVERS SELON LES RÉGIONS, ET QUI EST DÛ EN GRANDE PARTIE AU PARTAGE INÉGAL DU POUVOIR ÉCONOMIQUE ENTRE LES DEUX SEXES. »
(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 47)

Progrès

- Le taux absolu de pauvreté diminue et le taux de croissance économique a augmenté dans tous les pays de la région Asie Pacifique.
- Il y a eu des progrès notables en matière de sécurité alimentaire à travers l'Asie et le Pacifique, lié notamment à la mise en œuvre de mesures de protection sociale.

Défis

- Il n'y a pas de corrélation claire entre la croissance économique et la réduction des inégalités économiques dans la région Asie Pacifique. Par exemple, le nombre de femmes et de filles vivant au-dessous du seuil de pauvreté (US\$ 1.25 à US\$2/jour) a augmenté au cours des 20 dernières années.
- Les femmes sont plus vulnérables à la pauvreté notamment dans le secteur informel : elles sont dominantes dans la représentation des tâches sous-payées, elles s'occupent majoritairement des enfants, elles effectuent des travaux non-rémunérés, notamment en ce qui concerne les travaux domestiques. Dans la région Asie Pacifique, l'écart entre les sexes concernant le partage des tâches est d'environ 3 heures par jour, cet écart est plus important dans les pays d'Asie du Sud.
- Les femmes et les filles continuent de faire face à des pratiques discriminatoires et à être exclues du domaine de la maîtrise du foncier

« L'ÉDUCATION EST UN DROIT DE L'HOMME ET UN MOYEN ESSENTIEL D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'ÉGALITÉ, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PAIX. FILLES ET GARÇONS ONT TOUT À GAGNER D'UN ENSEIGNEMENT NON DISCRIMINATOIRE (.). IL S'EST AVÉRÉ EXTRÊMEMENT RENTABLE, SUR LE PLAN TANT SOCIAL QU'ÉCONOMIQUE, D'INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION – DE TYPE CLASSIQUE OU NON – DES FILLES ET DES FEMMES : C'EST DONC LÀ L'UN DES MEILLEURS MOYENS DE PARVENIR À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE À LA FOIS SOUTENUE ET VIABLE. »
(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 69)

Progrès

- L'égal accès à l'éducation est inscrit dans les textes réglementaires (constitutions, politiques nationales, chartes de l'éducation, plans d'actions) des pays de la région Asie Pacifique.
- Les jeunes filles scolarisées se marient et ont des enfants plus tardivement, elles sont moins vulnérables aux maladies que les filles déscolarisées.
- Dans la région il y a une variabilité en terme de poursuite d'études supérieures : dans certains pays il y a plus d'hommes scolarisés dans les filières d'études supérieures alors que la tendance est inversée dans d'autres pays de la région.
- 72% des pays de la région ont un taux d'alphabétisation supérieur à 90%, mais la moitié des pays du sud et sud-est de l'Asie ont un taux d'alphabétisation des femmes égal ou inférieur à 50%.
- Le taux de scolarisation en école primaire a atteint la parité dans pratiquement tous les pays de la région Asie et Pacifique
- Des progrès significatifs ont été faits afin d'augmenter le taux d'alphabétisation des femmes et le taux de scolarisation des filles et des femmes au niveau secondaire, dans l'enseignement supérieur ainsi que dans les filières de formations.
- De nombreux pays ont mis en place des mesures incitatives afin de favoriser la scolarisation des filles (tel le conditionnement des subventions aux établissements scolaires assurant l'accès à l'éducation aux filles)
- La majorité des pays de la région Asie Pacifique interdisent et condamnent toute forme de châtiment corporel dans toutes les sphères de la vie et notamment dans les lieux d'enseignement

Défis

- Les filles restent plus à risque de déscolarisation que les garçons au niveau secondaire, les femmes sont ainsi plus susceptibles que les hommes de sortir du circuit éducatif et ainsi plus à risque d'illettrisme.
- Les stéréotypes de genre persistent et continuent d'influer sur les parcours de formations choisis par les filles et les garçons.
- Environ 18 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne sont pas à l'école, malgré les progrès remarquables qui ont été faits afin d'améliorer l'accès à l'éducation.
- Dans plusieurs pays de la région la moitié des enfants et adolescents ne font pas d'études secondaires.
- Les faits révèlent un taux élevé d'agressions sexuelles et physiques sur les trajets entre le domicile et l'école (mais des données plus pertinentes restent à collecter dans la région afin d'identifier plus clairement ce phénomène d'insécurité).
- Il persiste dans la région un taux de prévalence des violences en milieu scolaire, ce qui a des conséquences sur la scolarisation (absentéisme, taux de réussite, poursuite d'études supérieur) des filles en particulier.

« LES FEMMES ONT LE DROIT DE JOUIR DU MEILLEUR ÉTAT POSSIBLE DE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE. LA JOUISSANCE DE CE DROIT EST D'UNE IMPORTANCE CRUCIALE POUR LEUR VIE ET LEUR BIEN-ÊTRE, ET POUR LEUR APTITUDE À PARTICIPER À TOUTES LES ACTIVITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES. »

(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 89)

Progrès

- Dans la région l'espérance de vie des femmes (75 ans) est supérieure à celle des hommes (70 ans).
- Il y a eue une diminution notable du taux de mortalité maternelle, qui a chuté de 62% au cours des 20 dernières années. 99% des mortalités maternelles constatées ont eu lieu dans les pays en voie de développement.
- Des améliorations majeures ont été faites en matière de périnatalité (soins maternels et reproductifs, sécurité alimentaire et nutrition).

Défis

- Les politiques nationales ont inscrit l'accès universel à des soins de santé de qualité pour les femmes et les filles, mais la mise en œuvre effective au travers de stratégies pertinentes reste à réaliser pour assurer aux femmes et aux filles une santé optimale tout au long de leur existence.
- L'addiction au tabac est en augmentation chez les femmes des pays en voie de développement, mais les femmes ont plus de difficultés à se sevrer de cette addiction que les hommes.
- La santé de nombreuses jeunes filles est menacée par leur manque de connaissance des pratiques sexuelles et des infections sexuellement transmissibles.
- Les femmes et les filles qui cuisinent de manière régulière sur des feux et des fours traditionnels respirent des polluants de manière régulière et sont plus à risque de développer des maladies pulmonaires et de mourir.
- Les maladies non transmissibles comptent pour 80% des causes de mortalités chez les femmes des pays développés et 25% chez les femmes de pays en voie de développement.
- L'incidence de la mortalité maternelle dans la région reste élevée.
- Les femmes et les filles continuent à faire face à des obstacles en matière de santé sexuelle et reproductive.
- Dans certains pays il y a une augmentation de la prévalence du VIH chez les femmes et un accès inégalitaire aux services de santé.

« LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES FAIT OBSTACLE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'ÉGALITÉ, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PAIX. ELLE CONSTITUE UNE VIOLATION DES DROITS FONDAMENTAUX ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES DES FEMMES ET EMPÊCHE PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT CELLES-CI DE JOUIR DE CES DROITS ET LIBERTÉS. »
(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 112)

Progrès

- L'adoption de lois pénalisant et sanctionnant toutes formes de violences faites aux femmes dans de nombreux pays de la région a contribué à responsabiliser les gouvernements et à mettre en place des mesures préventives afin de répondre à ces violences.
- Le recueil de données statistiques s'est amélioré et constitue une base de connaissance dans certains pays, permettant de mesurer le taux de prévalence, les causes ainsi que les conséquences des violences faites aux femmes.
- Une mobilisation grandissante des partenaires (société civiles, organisations gouvernementales et non gouvernementales) a contribué à faire baisser le taux de tolérance face aux violences faites aux femmes.

Défis

- Les violences faites aux femmes et aux filles restent très répandues dans la région Asie Pacifique. Une étude récente des nations unies a montré que la moitié des hommes interviewés ont reconnus des faits de violences physiques ou sexuelles à l'encontre d'une partenaire (les taux allant de 26 à 80% selon le lieu de l'étude).
- Les femmes sont plus vulnérables face aux violences et sont confrontées à des obstacles supplémentaires en matière d'accès aux droits et aux services de la justice. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes migrantes, les femmes porteuses de handicap, les réfugiées, les adolescentes et les femmes issues de minorités ethniques.
- Il y a peu de structures offrant des services multi sectoriels et une prise en charge globale des femmes victimes de violences.
- Il y a une impunité largement répandue des auteurs de violences et un accès limité des victimes aux services de justice.
- Les crimes d'honneur, les violences en situation de conflits, le trafic d'êtres humains, les abus sexuels et harcèlements sont encore très répandus dans la région Asie Pacifique.

« UN ENVIRONNEMENT QUI ASSURE LE MAINTIEN DE LA PAIX MONDIALE ET LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME, DE LA DÉMOCRATIE ET DU RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS (...)EST UN ÉLÉMENT IMPORTANT POUR FAVORISER L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION DE LA FEMME. LA PAIX EST INDISSOCIABLE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET DU DÉVELOPPEMENT. »

(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 131)

Progrès

- Des plans d'action nationaux et régionaux pour les femmes, la paix et la sécurité ont été mis en place.
- Des programmes favorisant la prise de conscience et l'éducation des femmes impactées par les situations de conflits ont été développés, tandis que des services d'aides vis-à-vis de ces femmes ont été mis en place.

Défis

- Une majorité de pays de la région n'ont pas développés de cadres normatifs pour assurer la protection des femmes et des filles durant les situations de conflits, ni leur participation aux processus de paix et de résolution des conflits, à la poursuite des auteurs de crimes contre les droits des femmes et des filles, ni dans l'élaboration des programmes de résilience, incluant la réinsertion sociale des ex-combattantes et la création d'une justice réparatrice.

« BIEN QUE DE NOMBREUSES FEMMES AIENT RÉUSSI À PROGRESSER DANS LES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES, LE PARCOURS DE LA MAJORITÉ D'ENTRE ELLES (...)EST ENTRAVÉ PAR LA PERSISTANCE DES BARRIÈRES QUI LES EMPÊCHENT D'ACQUÉRIR LEUR AUTONOMIE ÉCONOMIQUE ET DE GAGNER DURABLEMENT DE QUOI VIVRE ET FAIRE VIVRE CEUX DONT ELLES ONT LA CHARGE. »

(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 156)

Progrès

- Le développement économique de la région est fortement lié à la réussite scolaire. Pour éviter de perdre des années d'investissement dans l'éducation des filles et des jeunes femmes, il est important de s'assurer que les femmes et les hommes participent de manière égale dans le secteur du travail.
- Le taux de réussite scolaire a contribué à diminuer l'écart existant entre les femmes et les hommes en matière de contribution à la main-d'œuvre, et dans la majorité des pays, les écarts de salaires ont été réduits.
- Il existe un fort potentiel d'évolution des femmes entrepreneuses et de leur contribution au développement durable et économique d'un pays.

Défis

- Il persiste des écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, notamment en Asie du sud et dans le Pacifique, avec des femmes plus susceptibles d'occuper des emplois précaires. Le coût de ce manque de main d'œuvre a été estimé à 13.5% de perte de revenus national. En Asie du sud et en Asie centrale, ce taux monte à 19% et 16%.
- Des études ont montrées que la valeur du travail informel des femmes non rémunéré est estimée à 1/4 et 1/3 du Produit intérieur brut d'un pays.
- La grande majorité des femmes travaillent dans le secteur primaire: dans des activités à faibles revenus, tandis que dans les pays développés les femmes occupent plutôt des emplois dans le secteur des services.
- Les femmes évoluent beaucoup moins dans leur carrière professionnelle que les hommes dans la région Asie Pacifique.
- Moins de la moitié des entreprises sont dirigées par des femmes selon les statistiques.
- Les femmes continuent de percevoir en moyenne 10% à 30% de moins qu'un homme pour un travail équivalent.
- Les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à contribuer aux tâches domestiques.
- 28% des femmes de la région Asie Pacifique génèrent des revenus au travers d'activités individuelles.

« UNE PARTICIPATION ÉGALE DES FEMMES ET DES HOMMES À LA PRISE DE DÉCISIONS ÉTABLIRA UN ÉQUILIBRE QUI CORRESPONDRÀ MIEUX À LA COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ, CE QUI EST NÉCESSAIRE AU RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE ET À SON BON FONCTIONNEMENT (...). SANS UNE PARTICIPATION ACTIVE DES FEMMES ET LA PRISE EN COMPTE DE LEURS POINTS DE VUE À TOUS LES NIVEAUX DE LA PRISE DE DÉCISIONS, LES OBJECTIFS D'ÉGALITÉ, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PAIX SONT IMPOSSIBLES À RÉALISER. »
(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 181)

Progrès

- La participation des femmes dans les institutions parlementaires de la région Asie Pacifique a augmenté de 12% en 1995 à 16% en 2014.
- L'instauration de quotas afin de garantir la participation des femmes dans les instances politiques a été établie dans 9 pays de la région.

Défis

- Malgré le fait que les femmes soient plus diplômées, il persiste des stéréotypes de genre qui limitent leur accès aux instances décisionnelles tant dans la sphère privée que publique.
- La majorité des pays de la région ont en moyenne moins de 12% de femmes ministres dans leurs gouvernements.
- Les femmes dépassent les 30% dans des postes à responsabilités tels : les législateurs, les hauts fonctionnaires, les directeurs ; dans seulement 4 pays de la région.
- Les femmes occupent peu de postes à responsabilité dans le secteur privé (une étude de 2003 menée dans 7 grands pays de la région a montré que sur 700 conseils d'administrations seulement 22 d'entre eux avaient plus de 2 femmes qui y siégeaient).

« UNE PARTICIPATION ÉGALE DES FEMMES ET DES HOMMES À LA PRISE DE DÉCISIONS ÉTABLIRA UN ÉQUILIBRE QUI CORRESPONDRÀ MIEUX À LA COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ, CE QUI EST NÉCESSAIRE AU RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE ET À SON BON FONCTIONNEMENT (...). SANS UNE PARTICIPATION ACTIVE DES FEMMES ET LA PRISE EN COMPTE DE LEURS POINTS DE VUE À TOUS LES NIVEAUX DE LA PRISE DE DÉCISIONS, LES OBJECTIFS D'ÉGALITÉ, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PAIX SONT IMPOSSIBLES À RÉALISER »

(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 181)

Progrès

- Des mécanismes nationaux chargés de favoriser la promotion de la femme ont été instaurés dans tous les pays de la région, mais revêtent différentes formes (ministères, commissions, comités, conseils, directions, départements, divisions, services).
- Une capacité accrue de ces instances à regrouper les informations pertinentes liées à la production des rapports nationaux, à l'adoption et la mise en œuvre de politiques nationales sur l'égalité des sexes.
- Des actions plus marquées afin de combattre les violences faites aux femmes et aux filles, afin de renforcer la participation des femmes à l'économie
- Une tendance marquée également à produire des statistiques de genre

Défis

- Il est nécessaire de renforcer le mandat et le statut de ces mécanismes nationaux, d'en augmenter les ressources et de promouvoir la volonté politique en matière de gouvernance en faveur des droits des femmes.
- Peu de ces mécanismes sont positionnés à un niveau élevé de gouvernance.
- Dans de nombreux pays de la région, le budget alloué à ces structures est inférieur à 1% du budget national.
- Dans certains pays, le nombre total d'agents dédiés à ces missions est inférieur à 10.
- Les mécanismes nationaux peuvent difficilement remplir les missions qui leurs sont confiées du fait d'un manque de volonté et de responsabilité politique en la matière, une connaissance et une compréhension limitée des problématiques de genre, et d'un manque de coordination entre les instances gouvernementales.

« IL EST ESSENTIEL POUR LA PROMOTION DE LA FEMME QUE LES FEMMES ET LES FILLES JOUISSENT PLEINEMENT ET SUR UN PIED D'ÉGALITÉ DE L'ENSEMBLE DES DROITS FONDAMENTAUX ET DES LIBERTÉS PREMIÈRES, ET IL S'AGIT LÀ D'UNE PRIORITÉ POUR LES GOUVERNEMENTS ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES. »
(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 213)

Progrès

- La ratification de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDEF - CEDAW-anglais-) est presque universelle dans la région (3 pays de la région ne l'ont pas encore ratifiée).
- L'égalité est un principe dans la constitution de 30 pays de la région Asie Pacifique.
- La non-discrimination est garanti dans 31 pays de la région.
- Des instances indépendantes (commissions, tribunaux, institutions, médiateurs) existent dans de nombreux pays afin de prévenir et traiter toutes violations faites aux droits humains.

Défis

- Malgré ces avancées, la pratique montre des violations persistantes de ces mêmes droits au travers de faits de violences, de pratiques discriminatoires et de la persistance de stéréotypes de genres.
- L'investissement dans l'accès aux droits et un système judiciaire sensible au genre est nécessaire pour améliorer le plein exercice de leurs droits par les femmes et les filles.

« PARTOUT DANS LE MONDE, LES MÉDIAS POURRAIENT PARTICIPER
BEAUCOUP PLUS ACTIVEMENT À LA PROMOTION DE LA FEMME. »
(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 234)

Progrès

- Des mesures visant à favoriser un accès équitable à l'information, à la communication, aux médias et aux technologies de l'information ont été introduites.
- Des programmes d'enseignements et de formation à destination des femmes et des filles ont été mis en place afin d'accroître leur intérêt et leur participation dans le domaine de la communication et des médias.
- De plus en plus de personnes sont « connectés », ce qui favorise leur liberté d'expression, le partage d'expériences et la lutte contre les stéréotypes.
- Dans la région Asie Pacifique, 25% des journalistes à plein temps sont des femmes, ces dernières par contre couvrent les sujets relatifs à la santé et aux loisirs alors que les hommes prédominent dans les sujets traitant de justice, de politique ou de sport.

Défis

- Des stéréotypes de genres persistent dans la culture populaire.
- Les femmes et les filles ont moins facilement accès que les hommes et les garçons aux médias et aux technologies de l'information et de la communication.
- Les femmes et les filles n'occupent que très peu de postes décisionnels et ont donc moins d'influence sur les médias.
- Les femmes continuent d'être victimes de harcèlement, et de cyber-violence en ligne, et sont visées par des messages tendant à renforcer les stéréotypes de genre.
- Moins de 1 compagnie sur 5 dans les médias est dirigé par une femme.
- L'hypersexualisation et l'objectalisation des personnages féminins persistent dans les films, impactant de manière négative sur l'image du corps de la femme et de la fille.

« LES FEMMES ONT UN RÔLE FONDAMENTAL À JOUER DANS L'ADOPTION DE MODES DE CONSOMMATION, DE PRODUCTION ET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DURABLES ET ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELS. »
(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 246)

Progrès

- L'égalité de genre et l'impact différencié entre les hommes et les femmes sont mieux pris en compte dans les politiques et programmes nationaux visant à réduire les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.
- L'intégration du genre dans les politiques nationales liées à l'environnement est devenue plus systématique.
- Il y a plus de plaidoyer afin de garantir un égal accès aux technologies vertes et renouvelables.

Défis

- Les femmes sont confrontées à des obstacles importants en matière d'accès à la propriété foncière et au contrôle des ressources naturelles, qui sont des moyens clés afin de développer des mesures d'adaptation et de réponse aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.
- Les femmes, particulièrement dans la zone rurale ne bénéficient pas d'un accès équitable aux sources d'énergies vertes et passent la majorité de leur temps à collecter des sources d'énergies.
- Plus de femmes que d'hommes sont morts durant le tsunami de 2004, du fait d'un manque d'accès à l'information et aux techniques de survie ainsi qu'à des constructions culturelles limitant la mobilité des personnes.
- Pendant et après des catastrophes naturelles, le taux de violences sexuelles augmente.
- Malgré des politiques intégrant le genre, il persiste une faible mise en œuvre effective de ces programmes genrés destinés à la réduction des risques et aux stratégies d'adaptation.
- Les connaissances et savoirs-faire des femmes en matière environnementale ne sont pas pris en compte et les femmes sont sous-représentées dans les instances décisionnelles en lien avec l'environnement.

« TOUS LES OBSTACLES DOIVENT DONC ÊTRE LEVÉS POUR PERMETTRE AUX FILLES, SANS EXCEPTION, DE S'ÉPANOUIR PLEINEMENT ET DE DÉVELOPPER AU MIEUX LEURS CAPACITÉS GRÂCE À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION, À LA NUTRITION, AUX SOINS DE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE ET À L'INFORMATION QUI SY RAPPORTE. »
(SOURCE : PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, PARAGRAPHE 272)

Progrès

- La ratification de la convention pour les droits de l'enfant est universelle.
- Le taux de mortalité infantile, de malnutrition, de grossesse précoce a été réduit.
- Il y a des progrès en matière d'élimination des comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles.

Défis

- Les mariages d'enfants et les mariages forcés demeurent dans la région Asie Pacifique. Plus de 40% des filles dans certains pays sont mariées avant l'âge de 18 ans.
- 61% des filles de moins de 5 ans en Asie du Sud n'ont pas été déclarées à la naissance.
- La première cause de mortalité des filles de 15 à 19 ans est l'accouchement.
- Environ 12% des filles de 5 à 14 ans en Asie du Sud et 8% en Asie de l'est et dans le Pacifique travaillent.
- Le sexe ratio à la naissance dans la région Asie Pacifique en faveur des garçons est l'un des plus élevés au monde (résultant d'avortements, de sélection prénatale et d'infanticide de petites filles).
- L'esclavage domestiques et l'exploitation sexuelle des filles demeurent des problématiques majeures. 80% des victimes du trafic d'êtres humains sont des filles.
- Les violences et les stéréotypes de genre contribuent à l'abandon précoce des filles de leur scolarité, compromettant ainsi tant leur santé, que leur employabilité et leur statut dans la société.

**Déclaration ministérielle sur l'égalité des sexes et
l'autonomisation des femmes: examen Beijing+20 (Bangkok
novembre 2014) - anglais**

Newsletter d'ONUFemmes durant la conférence de Bangkok:

- newsletter du 14 novembre 2014
- newsletter du 17 novembre 2014
- newsletter du 18 novembre 2014
- newsletter du 19 novembre 2014
- newsletter du 20 novembre 2014

**Communiqué de presse du groupe des sociétés civiles du
Pacifique:**

- Communiqué de presse du 17 novembre 2014
- communiqué de presse du 19 novembre 2014

**Présentation de la 59^e commission de la condition de la
femme - mars 2015 (ONUFemmes)**



CSW59/Beijing+20 (2015)

Il est envisagé que la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme se déroule du 9 au 20 mars 2015, au siège des Nations Unies, à New York. Des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) accréditées auprès de l'ECOSOC de toutes les régions du monde prendront part à cette session.

La Commission entreprendra un examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 20 après son adoption lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue en 1995. L'examen (Beijing+20) reflètera également les conclusions de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première évaluation quinquennale menée depuis l'adoption de la Plateforme d'action, qui a mis en relief de nouvelles actions et initiatives.

La CSW59 mettra également en avant les défis actuels affectant la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que les opportunités en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015.

L'examen sera mené aux niveaux national, régional et mondial. Les États sont instamment priés d'entreprendre des examens approfondis relatifs aux progrès accomplis et aux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que sur les conclusions de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Les commissions régionales des Nations Unies entreprendront des examens au niveau régional. Les processus nationaux et régionaux seront intégrés à l'examen mondial.